



DECAISSEMENT CARPA ET COMPENSATION

Par **RASAMIMANANA Florine**, le **24/07/2017** à **10:54**

Notre divorcé, demandé par mon mari a été prononcé à ses torts exclusifs.

Sur appel qu'il a interjeté, la C.A a infirmé le jugement en diminuant le montant des DI et celui de la prestation compensatoire (7500 Euros et 15000 Euros).

Je me suis pourvue en Cassation et a été condamnée à lui payer 4500 Euros (art.7...CCV).

L'huissier, muni de l'Arrêt de la C.A avec titre exécutoire n'arrive pas à le trouver (il a changé d'adresse).

S'il pense faire une compensation, est-ce que la prestation compensatoire peut-elle faire l'objet d'une compensation fut-elle judiciaire?

Profonds remerciements.